

Position

CONTRIBUTION AU DÉBAT SUR LA LIBÉRALISATION DU RITE TRIDENTIN DANS L'ÉGLISE LATINE.

Dans son discours d'ouverture de l'assemblée plénière des évêques de France, le Cardinal Jean-Pierre Ricard, a annoncé que « nous pouvons faire part dès maintenant de nos craintes et de nos souhaits ». A l'issue de quelques semaines un peu mouvementées, où plus de cinquante jeunes prêtres de plus de trente diocèses différents ont exprimé un avis et un sentiment communs, il est peut-être temps de marquer une pause pour faire le point sur différents aspects du débat.

Il importe avant tout de se mettre en cet état de dialogue où chaque parole est entendue pour ce qu'elle dit, et non à travers le lieu d'où elle provient ; en particulier, la parole des jeunes prêtres doit être reçue comme celle de jeunes pasteurs et de jeunes témoins, praticiens de la mission de l'Eglise pourrait-on dire, qui s'autorisent à exprimer leur point de vue comme ils le souhaitent pour les fidèles laïcs avec qui ils vivent de l'Évangile. Son importance ne va pas au-delà.

Inutile d'ajouter évidemment que les jeunes prêtres ne constituent pas un groupe homogène et que, même parmi les signataires du texte du 18 novembre dont la presse s'est fait écho, les positions ne sont pas alignées. Aussi parlerai-je ici en mon nom propre.

Acteurs et terrain du débat

Les différents discours du Cardinal Ricard à Lourdes, l'attitude générale des évêques français ainsi que les prises de position publiques dans telle ou telle province ecclésiastique signalent différentes facettes du débat actuel.

J'en relève principalement cinq.

Premièrement, la « fuite » en direction de la presse à propos d'un éventuel motu proprio sur la libéralisation de la messe de Saint Pie V a été sans doute délibérée, sans qu'elle soit pour autant orchestrée comme il est d'usage ailleurs pour manœuvrer une opinion publique. Par qui et en vue de quoi ? Il est bien difficile de se prononcer, nous ne le saurons peut-être jamais vraiment. Était-ce un acte de ceux qui s'opposent à ce texte en vue de susciter une protestation ? Était-ce une volonté de créer un « ballon d'essai » pour que la décision finale du pape soit nourrie de réflexions de l'Eglise universelle, ou du moins de l'Eglise des pays où la question se pose ?

Deuxièmement, le cardinal Ricard s'est opposé à ce texte et a exprimé son opposition au pape Benoît XVI, en arguant, principalement semble-t-il, que ce texte serait reçu, en France, sur fond de l'affaire de la création à la hussarde de l'Institut du Bon Pasteur à Bordeaux. La démission du

cardinal Hoyos montre à l'évidence que ce lien entre ces deux dossiers n'est pas une vue de l'esprit.

Le chemin qu'a visiblement parcouru cette question de la libéralisation du rite tridentin révèle, troisièmement, l'existence de fortes tensions au Vatican sur cette question ; la solidarité manifestée par les évêques de France à leur président, ce même cardinal Ricard, est la preuve qu'il y a bien un rapport de force en cours.

Voilà en trois points rapides ce qu'on peut dire du climat ecclésial de la réflexion. Restent encore deux éléments plus essentiels pour la vie concrète de nos Églises locales.

D'abord, l'évolution qu'a connue ce dossier dans ces deux dernières semaines est incontestablement positive ; les évêques à Lourdes ont même tenu à afficher leur soulagement par rapport à ce qui aurait pu arriver. Il n'en demeure pas moins qu'un nouveau texte va sans doute être élaboré et promulgué par le Pape sur cette question. Il est peu probable que le pape Benoît XVI recule comme certains devins le promettent. Il est encore bien question d'une main tendue aux intégristes. Elle devrait, dans son contenu et sa visée, être un geste fraternel vers les intégristes qui veulent sincèrement revenir vers Rome. Par-là, en stigmatisant ceux qui le refusent, elle montrera leur intransigeance et finalement leur auto-exclusion.

Ensuite, cette main tendue aux intégristes ne devrait pas être le seul message adressé à l'Église ; elle sera sans doute accompagnée de signes de fidélité aux acquis et au mouvement du concile Vatican II. Il conviendra d'être attentifs et honnêtes intellectuellement face à ces signes. Car c'est de la qualité et de la clarté de ces signes, c'est de ce que l'on en dira dans les paroisses et dans les médias que dépendra

la paix des cœurs de beaucoup de catholiques français. L'enjeu est, ni plus ni moins, que cette main fraternelle tendue aux intégristes n'apparaisse pas comme la reconnaissance d'un échec de Vatican II.

Qu'on le veuille ou non, en tout cas, le débat aujourd'hui est ouvert. Bon nombre de discussions dans les paroisses s'animent sur ce sujet. Les très nombreux courriers et courriels que je reçois attestent que selon le vœu de Paul VI, l'Église se fait dialogue. Pour la richesse des échanges, il convient de préciser les arguments en jeu.

Questions principales du débat

La première question est celle du bi- ou du multi-ritualisme. Rappelons-nous qu'au tout début de l'affaire, un des arguments majeurs était que le bi-ritualisme que ce motu proprio devait instaurer était sans précédent dans l'histoire de l'Église. Très vite l'évidence reprit la main : il y a eu et il y a un certain multi-ritualisme dans l'Église catholique, ne serait-ce qu'avec le précédent texte, celui de Jean Paul II, *Ecclesia dei afflicta*.

Mais ce qui est sans précédent, c'est le fait qu'une même population puisse au jour le jour choisir un rite plutôt qu'un autre. Prenons l'exemple de l'ancien rite dominicain : comme on ne peut pas être dominicain le lundi et ne plus l'être le mardi et l'être de nouveau le mercredi, le rite est bien dans ce cas la constante. Le motu proprio de 2006 aurait potentiellement instauré un bi-ritualisme aléatoire, de va et vient. Or, sur le plan théorique et anthropologique, « d'une certaine façon le rite est indissociable d'une Église » (Mgr André Vingt-Trois, le 26/10/2006, Paris, colloque de l'ISPC). Il ne peut donc y avoir deux rites dans une même Église. En Orient, certaines Églises ont leur rite, mais elles n'en ont pas plusieurs. La sensibilité

POSITION

traditionaliste ne peut en aucune manière se prétendre Église ; sinon, c'en est fini de l'unité de l'Église. Conscient de ce problème, avec finesse, le discours actuel du Vatican parle de deux formes différentes d'un même rite. Le cardinal Ricard reprend cela dans son discours de clôture de Lourdes, ce qui en fait probablement le point de convergence souhaité pour le débat par Benoît XVI. Le texte à venir pourrait s'appuyer sur cette idée.

Au niveau local, les choses sont-elles plus simples ? Aujourd'hui, très peu de prêtres sont capables de célébrer en rite de Saint Pie V ; une libéralisation n'aurait donc que peu de conséquences. La formation au rite de Saint Pie V est toujours possible, d'autant que, pour certains jeunes prêtres se former au rite tridentin représentera une des rares formations acceptables. Tout au plus cette difficulté rassure ; elle ne garantit rien. De surcroît, nous savons bien que cela n'est pas le problème.

S'agirait-il de restaurer le latin et la messe dos au peuple ? Nul n'est besoin d'un *motu proprio* pour cela puisque le missel de 1969 le permet. La difficulté est bien celle de s'entendre sur l'identité de la médiation de l'action sacramentelle du Christ : est-ce le seul prêtre à la tête du peuple ou est-ce la communauté réunie autour de son pasteur ? Il faut répondre affirmativement aux deux questions, mais l'accent mis sur un point plutôt que sur l'autre est, sur le plan de la vie concrète de l'Église, absolument déterminant. Plusieurs observateurs ont souligné le lien entre *lex orandi* et *lex credendi* (en particulier Mgr Hippolyte Simon, dans un édito pour le site de son diocèse). Il importe de pouvoir l'affirmer avec sérénité : le choix du rite souligne et porte le choix d'une certaine théologie de l'Église et des sacrements.

On est alors en droit de se demander pourquoi il fallait tendre la main aux intégristes par un *motu proprio* portant sur cette délicate question ? Il se trouve que la libéralisation de la messe de Saint Pie V est une des conditions de retour des intégristes, en raison du fait qu'ils ne veulent pas célébrer suivant le rite de Paul VI. Or, dans la situation actuelle, ils ne sont jamais certains d'obtenir l'autorisation de l'ordinaire du lieu pour célébrer en rite ancien. Cette incertitude est un obstacle rédhibitoire, on peut le comprendre.

Toutefois, on voit bien là que la PREMIÈRE question à se poser n'est pas celle de savoir si oui ou non on peut leur refuser le droit de célébrer en rite tridentin, mais bien avant tout de savoir pourquoi ils refusent de célébrer en rite de Paul VI.

Or, pour beaucoup, la réponse à cette question est inavouable : le refus d'éléments doctrinaux du magistère conciliaire à Vatican II. On a coutume de mentionner en premier la position du Concile Vatican II sur la liberté religieuse, et la place des autres confessions chrétiennes et celle des croyants des autres religions dans le plan de Dieu. Il est clair que les positions respectives, ici, achoppent profondément. Mais peut-être bien que les premiers antagonismes apparaissent dès la constitution *Dei Verbum* qui présente la Révélation comme une Vérité à la fois transcendante et plus incarnée, moins transculturelle et transhistorique qu'auparavant ? En tout état de cause, que le problème soit ici ou là, l'enseignement du dernier concile est non-négociable, non susceptible d'un retour en arrière, même si son interprétation est toujours à actualiser comme celle d'ailleurs des autres conciles.

Dès lors, une main tendue aux intégristes sur le plan liturgique sera donc instantanément un doigt pointant une contradiction : pourquoi vouloir revenir dans une

Église si c'est pour en refuser les contenus les plus forts, ou alors, à l'inverse, pourquoi s'obstiner à refuser un rite qui permet de célébrer une théologie conciliaire que l'entrée dans l'Église manifeste comme acquise ?

Curieusement, un autre aspect du problème a peu été relevé. Je le considère pourtant comme la bombe à retardement du processus : laisser le libre choix d'un rite aux prêtres, et spécialement aux jeunes prêtres, loin d'être un facteur d'unité, est précisément un grand risque de fragilisation de l'Église.

Fragilisation du rôle de l'évêque. Sur une question aussi essentielle que le rite utilisé pour célébrer les sacrements (pas seulement l'eucharistie), l'évêque se voit soumis aux aléas des goûts et des désirs des prêtres. Quels dialogues et quels marchandages, dans une situation de raréfaction rapide des prêtres, cela augure-t-il ?

Fragilisation pastorale du prêtre. Quand sur un même lieu des demandes contradictoires s'expriment, comment le prêtre peut-il trancher ? N'est-ce pas déjà assez difficile de faire progresser l'agapè fraternelle et le désir d'unité entre les fidèles pour en plus rajouter ce point de tension entre les sensibilités au risque de les marquer davantage ?

Fragilisation morale des croyants, prêtres et laïcs. Si le goût et le désir peuvent dirimer sur la question du rite, comment ne le peuvent-ils pas sur les questions de vie morale ? Si le prêtre choisit le rite comme il le sent, comment le travailleur ne devrait-il pas choisir de s'appliquer à sa tâche comme il le sent, le parent de laisser l'enfant s'inscrire au catéchisme comme il le sent, les fiancés de choisir leur date de mariage comme ils le sentent... ?

Ce débat, une chance pour l'Église

Certainement inattendu par ceux qui l'ont initié, ce débat a connu une ampleur qui a beaucoup surpris. Il représente aujourd'hui une somme hétéroclite d'engagement intellectuel, de passions, de discussions locales, qui telle une biomasse peut libérer de l'énergie au profit de toute l'Église.

De prime abord, la genèse de l'idée du *motu proprio* jette le discrédit sur le fonctionnement de l'Église. On pourrait gloser longtemps sur les tensions et les fractures que cette histoire a révélées, ainsi que sur les rivalités de pouvoir entre cardinaux qu'elle met à jour.

On pourrait avec cela s'interroger sur la réalité de la belle unanimité qui a porté, paraît-il, l'élection de Benoît XVI lors du dernier conclave, sur l'atmosphère et la signification des votes... Ce serait vain et dispendieux, car la bonne question en matière de fonctionnement de l'Église est sans doute celle-ci : comment cela se fait-il que le synode des évêques sur l'eucharistie soit si mal traité, lui qui a réuni pendant un mois des évêques et des experts du monde entier et qui a produit cinquante propositions parmi lesquelles PAS UNE SEULE ne porte sur cette question ? Comment cela se fait-il qu'une décision qui ignore les travaux de ce synode puisse être tout simplement concevable ?

Benoît XVI se veut le héraut de la collégialité épiscopale. Cette collégialité implique forcément un affaiblissement du rôle du *primus inter pares*, mais s'affermir au contraire quand elle est manifeste et efficace. Ce *motu proprio* qui aurait pris à revers le Synode sur l'eucharistie aurait été l'un des plus sûrs moyens de discréditer le pape dans son travail d'unité du collègue

POSITION

épiscopal, et par voie de conséquence dans chacun des diocèses, la position de l'évêque dans son presbyterium.

En outre, ce débat est marqué par l'initiative de quelques cinquante quatre jeunes prêtres, même si elle a parfois été reçue sur le registre négatif. J'ai reçu beaucoup de courriels et même de courriers de critique, voire de mépris. Au poste qui est le mien, je peux même distinguer deux niveaux. D'un côté, les critiques émanant de la frange conservatrice de l'Eglise, qui goûterait volontiers à la liturgie ancienne, plus par esthétisme et sentimentalisme que par une pétition théologique déterminée. De l'autre, un bon nombre de prêtres, souvent jeunes mais pas seulement, formés à l'assentiment silencieux, pour qui élever une voix contre le pape est un danger pour l'unité de l'Eglise et un accroc à l'engagement d'obéissance pris le jour de l'ordination. Il incombe aux signataires de montrer qu'ils contribuent positivement à la construction et à l'unification de l'Église.

A cette fin, il est peut-être bon de rappeler, comme le font les évêques français que les attitudes outrancières et d'exclusion sont avant tout celles des intégristes excités. Mais cela ne saurait suffire. Il faut sans doute organiser là où c'est

possible un dialogue fraternel et communautaire entre fidèles. Ce peut être d'ailleurs l'occasion d'un exercice pratique d'ecclésiologie de communion entre les prêtres et les fidèles laïques, une occasion favorable pour une croissance ensemble à la suite du Christ, éclairée par le sens de la foi que chacun porte et peut exprimer.

Ce peut être aussi l'occasion de nouer contact avec des frères des fraternités Saint Pierre et Saint Pie X. Pour ma part, j'avance sur ces deux chemins.

Enfin, il faut entendre la contestation sur la pauvreté liturgique de nos célébrations actuelles, sur leur manque de verticalité. Cette protestation, si elle vient d'une position qui n'est pas la nôtre, n'en est pas pour autant dénuée de sens ; elle dit sans doute quelque chose au nom du sens de la foi des fidèles et rejoint certainement une attente tout à fait légitime de l'homme moderne. Peut-être faut-il oser quelque créativité pour retrouver les biens des liturgies d'antan tout en restant dans la voie ouverte par le concile Vatican II ? Dans cet espace, l'avenir est très largement ouvert.

Père Arnaud ALIBERT,
*Notre-Dame de la Paix,
Montpellier.*